Restitution de votre véhicule une étape clé !

La restitution de votre véhicule est une étape décisive car elle marque la date de fin du contrat de location longue durée et permet de le clôturer définitivement.

Pourquoi est-ce un moment si important ?

La restitution marque la fin officielle du contrat de location et donc l'arrêt effectif du paiement des loyers. C'est aussi le moment où le loueur, via l'expert qu'il a délégué, constate le kilométrage réel du véhicule ainsi que son état général.

Combien de temps cela va-t-il me prendre ?

Si votre entreprise a souscrit la prestation « rendez-vous restitution », votre véhicule fera l'objet d'une expertise sur le site-même où vous le déposerez (concession ou garage de votre choix). L'expertise dure environ 30 min, auxquelles vous devrez bien sûr ajouter le temps nécessaire pour vous rendre au garage où elle sera effectuée et le temps d'en revenir.

Que dois-je faire avant la restitution ?

Vous devez vérifier que le véhicule a bien fait l'objet d'un entretien régulier et y remédier si cela n'a pas été le cas. Votre gestionnaire de flotte peut vous aider en répondant à vos éventuelles interrogations sur des dommages qu'aurait subis votre véhicule et pourra prendre les bonnes décisions (réparation, remplacement) en le confiant à un professionnel. Vous devez également le nettoyer à l'intérieur et à l'extérieur.

Quelle est ma responsabilité vis-à-vis du véhicule que je restitue ?

Le droit du travail exclut des sanctions pécuniaires de l'employeur à l'égard d'un salarié qui aurait endommagé un véhicule dans le cadre d'une utilisation professionnelle (sauf faute lourde caractérisant une intention de nuire à l'entreprise). Néanmoins, en respectant les règles d'utilisation, de soin et d'entretien du véhicule qui vous a été confié, vous contribuez à réduire les frais de dépréciation qui pourraient s'appliquer à votre véhicule et à maîtriser le budget flotte de votre entreprise.

Document non contractuel

Ce document vous aidera à anticiper au mieux la restitution de votre véhicule, à limiter le temps que vous allez y consacrer mais aussi à connaître l'impact des éventuels dommages subis par votre véhicule sur sa valeur ainsi que les règles en vigueur pour estimer le montant d'éventuels frais de dépréciation.

Alphabet

Fiche conducteurs #1

Un agenda et des règles à respecter.

1 mois avant

Préparez la restitution

> Vérifiez l'état du véhicule.

> Vérifiez que les opérations d'entretien sont à jour, soumettez le véhicule au contrôle technique si nécessaire.

> Rapprochez-vous de votre responsable de parc :

- pour envisager avec lui des réparations à effectuer avant la restitution,
- pour savoir si votre entreprise a souscrit l'option « rendez-vous restitution » (voir ci-dessous),
- dans le cas contraire, pour connaitre les modalités et le lieu de la restitution.

> Rassemblez les documents à restituer le jour J.

J -10

La prise de rendez-vous

Si votre entreprise a souscrit l'option « rendez-vous restitution », contactez notre prestataire pour fixer la date et le lieu du rendez-vous restitution :

par téléphone au : N° Indigo 0 820 046 486 0,15 € TTC/mn

par Internet sur : **www.alphabet.fr/restitution**

via AlphaGuide dans la rubrique : **«Guide du conducteur»**

Sinon : contactez le garage que vous a indiqué votre gestionnaire de flotte pour fixer la date et l'heure de la restitution.

Jour j

Le rendez-vous avec l'expert

> Rendez-vous à l'heure et au lieu prévus pour restituer votre véhicule.

> Si votre entreprise a souscrit la prestation « rendez-vous restitution », assistez à l'expertise de votre véhicule.

> Rendez l'ensemble des documents et éléments nécessaires pour finaliser la démarche (voir ci-dessous).

> Signez le procès-verbal de restitution établi par le concessionnaire ou l'expert mandaté dans le cas d'un « rendez-vous restitution » attestant de la date de restitution, du kilométrage du véhicule et valant transfert de la garde juridique.

Rendez-vous restitution : les avantages d'une expertise menée par un expert indépendant.

> **Neutralité** : ses conclusions se basent sur l'examen objectif du véhicule et se réfèrent à une grille officielle d'analyse des dommages.

> **Rapidité** : l'expertise est réalisée en 30 minutes, les conclusions de l'expert sont disponibles immédiatement et envoyés par mail à votre gestionnaire de parc.

> **Transparence** : tous les éventuels dégâts sont photographiés, le procès-verbal témoin est signé par vos soins. A la clé : moins de litiges potentiels ultérieurs entre vous, votre entreprise et le loueur.

> **Simplicité** : l'expert gère tout l'aspect administratif de la restitution.

Pneumatiques :

Les pneumatiques doivent être identiques aux pneumatiques de monte d'origine, ou à défaut, être équipé de pneumatiques de dimensions et de techniques conformes à ceux montés d'origine.

Si le véhicule est équipé de pneumatiques hiver au moment de la restitution, les pneumatiques été ou mixtes doivent également être restitués dans un état d'usure conforme à leur utilisation normale (merci de les déposer - montés sur jante - dans le coffre de votre véhicule).

À ne pas oublier le jour de la restitution :

> L'exemplaire original du procès-verbal de restitution.

> Le certificat d'immatriculation (original, si délivré à la livraison ou photocopie).

> Le double des clés et les commandes de l'alarme (s'il y a lieu).

> La « carte services Alphabet » et (si vous en disposez) la(es) carte(s) carburant(s) coupée(s) en deux au niveau de la puce.

> Le CD de GPS.

> Les équipements d'origine.

Fiche conducteurs #1

Usure, dommages : quel impact sur l'expertise du véhicule.

A la fin du contrat de location longue durée, le véhicule doit être restitué dans un « état standard » correspondant à son kilométrage et à la durée pendant laquelle il a été utilisé. Son niveau d'usure est mesuré par l'expert, qui s'appuie pour cela sur des règles établies par le SesamLLD (Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités).

Ces règles permettent de faire la différence entre l'état d'un véhicule ayant subi une usure normale pendant la durée de son contrat et celui d'un véhicule ayant subi une « usure anormale » ou des dommages non réparés qui auraient dû faire l'objet d'une déclaration de sinistre.Dans ces deux derniers cas, des frais de dépréciation viendront impacter la valeur du véhicule restitué au moment de son évaluation.

Estimation des frais de dépréciation

> **Usure normale :** tout véhicule subit une usure normale liée à son âge et à son utilisation. Celle-ci concerne en particulier la sellerie et les garnitures intérieures, la carrosserie et les jantes. **L'usure normale n'occasionne pas de frais** de dépréciation. **Au-delà de l'usure normale**, des frais de dépréciation viendront impacter la valeur du véhicule.

> **Dommages :** les dommages constatés sur la tôlerie (carrosserie, pare-chocs, châssis), la sellerie (sièges, tapis, garnitures), les éléments d'éclairage, les vitres et les roues (jantes, pneus) sont acceptés si leur nombre et leur gravité restent en dessous de seuils définis dans la grille de l'expert. En dehors de ces limites, des frais de dépréciation seront appliqués (voir page suivante et consulter le guide de restitution Alphabet pour plus de détails).

Les points de contrôle

Avant tout examen, l'expert effectue les vérifications suivantes :

> La propreté du véhicule.

> Son bon état de marche.

> L'absence de réparations non déclarées.

> En cas de réparations déclarées, il contrôle qu'elles ont été effectuées par des professionnels et dans les règles de l'art.

Il contrôle ensuite l'état intérieur et extérieur du véhicule :

HABITACLE

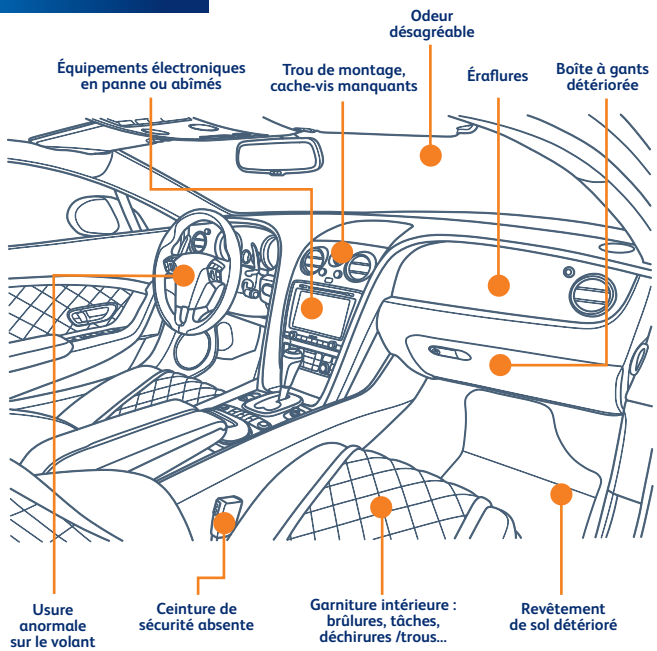

CARROSSERIE

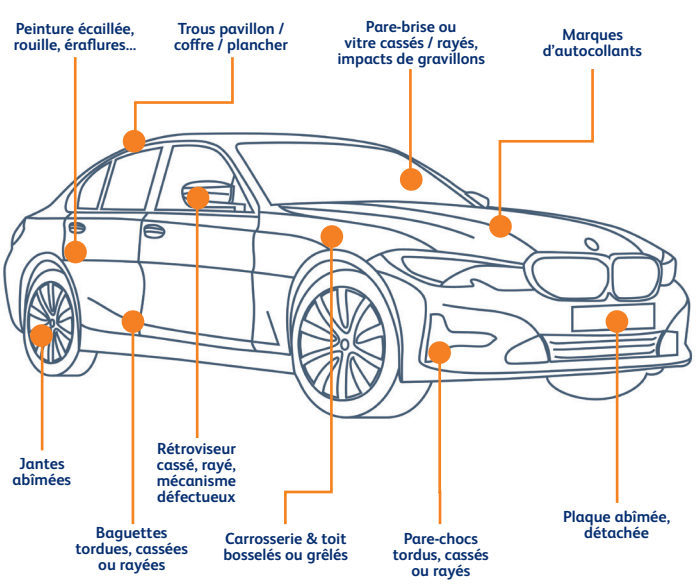

Fiche conducteurs #1

Estimation des dommages.

Dommage correspondant à une usure normale ✓

Dommage correspondant à une usure anormale ✗

Usure du pneu

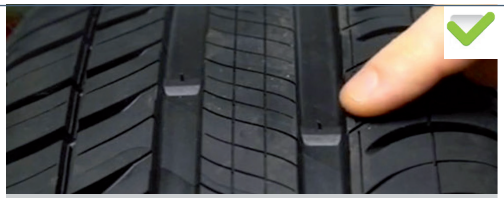

> Usure inférieure ou égale à 60%, soit une épaisseur restante supérieure à 4,2 mm.

> Usure supérieure à 60%, soit une profondeur du pneu en structure inférieure à 4,2 mm (2,7mm sur l'image ci-dessus).

> Présence d'entailles, déchirures, etc.

Peinture et carrosserie

> Rayures superficielles et sans rouille pouvant être éliminées par polissage

> Petites bosses de moins de 2 mm de profondeur et de moins de 20 mm de diamètre, sans dégât sur la peinture.

> Écaillement de la peinture, malfaçons, rayures d'une longueur supérieure à 5 cm, retouches visibles.

> Bosses de plus de 20 mm de diamètre ou de plus de 2 mm de profondeur.

Intérieur et sellerie

> Sellerie en bon état, compte-tenu de l'âge et du kilométrage du véhicule.

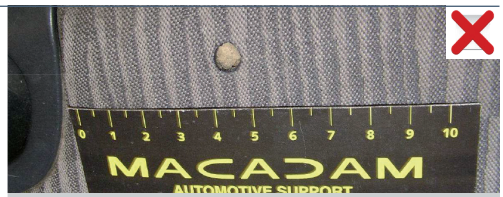

> Déchirures, éraflures, trous de cigarette, taches permanentes.

> Trous dans le revêtement du plancher ou du coffre.

> Trace de montage d'un accessoire (téléphone...).

> Toute pièce défectueuse, cassée ou manquante.

Roues et enjoliveurs

> Léger dommage sur jante.

> Petite entaille sur le bord extérieur.

> Toute déformation visible ou rayure sur le corps de jante.

> Enjoliveurs manquants ou cassés.

Pour préparer au mieux la restitution de votre véhicule, consultez **le Guide de restitution Alphabet**